



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

*Séance du conseil municipal
Le 7 décembre 2021, 19 heures
Présidée par monsieur Stephen Matthews, maire*

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance
- 2. Approbation de l'ordre du jour du 7 décembre 2021**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbaux de la séance du 16 novembre 2021
- 4. Gestion administrative**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin de modifier les dispositions concernant les fermettes et de les autoriser dans le périmètre urbain de Saint-André-Est et de Carillon
 - 4.2 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil
 - 4.3 Correspondance
- 5. 1er Période de questions**
- 6. Gestion financière**
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt de la liste des virements bancaires
 - 6.3 Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir et engagement financier

- 6.4 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2021
- 6.5 Fin de la période de probation de la secrétaire-réceptionniste
- 6.6 Demande d'aide financière de la Fondation Pallia-Vie - 100 \$
- 6.7 Dépôt du rapport d'audit de conformité - Adoption du budget et du plan quinquennal d'immobilisations

7. Transport routier et hygiène du milieu

- 7.1 Collecte et transport des matières résiduelles, recyclables, compostables, gros rebuts et feuilles mortes – Octroi du contrat
- 7.2 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure # 2021-007 – 21 Terrasse-Raymond - Permettre que le bâtiment principal empiète de 15cm dans la marge avant, soit à 7.45m de la limite de propriété avant et ce, contrairement à la grille des usages et des normes RU1-118 du règlement de zonage no.47 qui exige une marge avant de 7.6m
- 8.2 Demande de dérogation mineure # 2021-008 – 170 route des Seigneurs - Permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 1.5m de la limite de propriété avant et ce, contrairement à l'article 81 et la grille des usages et normes A-103 du règlement de zonage no.47 qui exigent une marge avant de 7.6m
- 8.3 DEMANDE DE PIIA-009 – Les paysages d'intérêts identifiés au plan d'urbanisme – 170 route des Seigneurs
- 8.4 DEMANDE DE PIIA-002 – PIIA-002 - Les noyaux villageois de Carillon et de Saint-André-Est – 33 route du Long-Sault
- 8.5 DEMANDE DE PIIA-009 – Les paysages d'intérêts identifiés au plan d'urbanisme – 1705 chemin du Coteau-des-Hêtres
- 8.6 DEMANDE DE PIIA-005 – L'entrée Est – Lot 2 625 721

9. Santé et bien-être

- 9.1 Aucun

10. Loisirs et culture

10.1 Rapport de la bibliothèque

11. Sécurité publique

11.1 Achat d'un Ford Explorer Hybride 2022 pour le service des incendie

11.2 Achat d'une pompe portative de type Rabbit PS-572-S pour le service de sécurité incendie

12. Deuxième période de questions

13. Levée de l'assemblée